

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

### Objet

#### Affaires foncières

Acquisition d'un terrain  
secteur Croix-Rouge AE 270

---

Date de convocation  
20 mai 2021

---

Date d'affichage  
7 juin 2021

---

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

Exprimés : 28

Le vingt-neuf mai deux mil vingt un à dix heures  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents** : David ATES, Pierre VERNEY, Emmanuelle ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Thierry MONTEL, Véronique CORTES ROUX-LATOUR, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Gilles GLAREY, Christophe DUTHEIL, Elodie VANACKERE, Mathilde GAZZA, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Céline BORDIER, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT, Delphine LAINÉ

**Procurations** : Christine FONTAINE à Thierry MONTEL, Fabien GARCIA à Annie GONTARD

**Absente** : Sarah COMMUNAL

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

La SCI LA SOURCE représentée par Monsieur BEZIANE, suite à une négociation amiable, a accepté de céder au prix de 40,00 € /m<sup>2</sup>, au bénéfice de la commune, la parcelle cadastrée section AE 270 (ex AE 48p) située au lieu-dit « 336 Route de la Croix Rouge » dont les caractéristiques et la surface à acquérir sont :

- La totalité de la parcelle AE 270 d'une superficie d 272m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle AE 48p
- Il sera réalisé aux frais de la commune une clôture en grillage rigide d'une hauteur de 1,80 m sur toute la longueur de la parcelle acquise AE 270.

La SCI LA SOURCE souhaite l'instauration d'une servitude de passage sur la parcelle vendue AE 270 au profit de la parcelle AE 269.

Monsieur le Maire rappelle que les plans sur lesquels apparaissent les parcelles concernées ont été adressés avec les éléments de préparation du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction de l'acte administratif concernant la servitude seront pris en charge par la SCI LA SOURCE.

Quant aux frais de rédaction de l'acte administratif de vente par la SCI LA SOURCE à la Commune, ceux-ci seront pris en charge par la commune.

Enfin conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que Mme REBATEL Nathalie, première adjointe, représente la commune de Valgelon - La Rochette dans l'acte administratif à intervenir. Monsieur le Maire présente le plan sur lequel apparaissent les parcelles concernées par la présente.

Mairie  
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairic@valgelon-la-rochette.com  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition par la Commune, au prix de 40 € / m<sup>2</sup>, de la parcelle AE 270 issue de la division de la parcelle AE 48 d'une surface de 272 m<sup>2</sup>
- Approuve l'instauration d'une servitude de passage sur la parcelle AE 47 au profit de la parcelle AE 48 b et c provisoires
- Accepte que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'actes établis en la forme administrative
- S'engage à prendre en charge les frais de réalisation de la clôture en grillage
- Précise que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction de l'acte administratif concernant la servitude seront pris en charge par la SCI LA SOURCE
- Précise que les frais de rédaction de l'acte administratif de vente par la SCI LA SOURCE à la Commune seront pris en charge par la commune
- Autorise Madame Nathalie REBATEL, première adjointe, à représenter la Commune lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales les conditions et critères ci-dessus proposés

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		28

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
David ATES



Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20210529-Del20210411-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2021

